

CONSEIL DE QUARTIER DU 23 MAI 2016

L'OLY / LA GLACIERE

(Salle du Nouzet)

Ouverture de la séance par M. le Président du Conseil de Quartier à 20h30 :

Moïse KNAFO

Conseiller Municipal en charge des nouvelles technologies et de la fibre optique

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER :

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER :

Secrétaire de séance : M. Ernestino BRAS

1/ Thèmes communs :

- La Forêt de Sénart (présentation effectuée par un membre de l'Office National des Forêts)
- La lutte contre les nuisances aériennes (présentation effectuée par un membre de l'Association Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres)

2/ Les aménagements urbains dans le quartier

3/ Questions diverses

LA FORET DE SENART :

- La forêt de Sénart est un massif domanial classé par décret en 1995 « **Forêt de Protection** ».
- L'aménagement et la préservation de la forêt de Sénart sont régis par la **Charte forestière de territoire du massif de Sénart**.
- Cette Charte a fait l'objet d'une signature par l'ensemble des partenaires (collectivités, ONF notamment) le 28 mai 2005 et un renouvellement est prévu courant 2016.
- Elle « *conforte l'ONF dans sa mission de gestionnaire et dans la mise en place d'une gestion concertée avec les partenaires concernés par la forêt* ».
- Depuis 2014, la forêt de Sénart est gérée en « futaie irrégulière ». Les choix sylvicoles se font donc arbre par arbre, et non plus à l'échelle d'une parcelle. Les éclaircies et le renouvellement se font simultanément. Cette gestion maintient l'aspect boisé de la forêt.
- Pour protéger les sols en limitant leur tassement, des voies d'accès aux parcelles sont aménagées, réservées exclusivement à la circulation des engins.
- Les troncs d'arbres abattus et découpés, appelés grumes, sont regroupés le long de routes forestières et présentés aux acheteurs. (L'hiver relativement doux a cette année ralenti le déstockage de ces emplacements de dépôt.)

L'ONF et les collectivités attachent une attention particulière à la **propreté de la Forêt**, à travers notamment les actions suivantes :

- La signature de conventions entre les anciennes CAVY et CASVS, l'ONF, le SIVOM et le SIREDOM afin de permettre la **prise en charge partielle des coûts de traitement des déchets** collectés par l'ONF ainsi que la **mise à disposition de bennes**. Chaque année, le ramassage et le traitement s'élèvent à plus de 100 000 €.

- L'installation de **pièges photographiques automatiques** fonctionnant de jour comme de nuit a été lancée en 2015 afin d'identifier les contrevenants.
- La **réduction du stationnement sauvage** le long de la route RN6 via la mise en place de blocs rocheux, notamment à Montgeron.
- Une **grande opération citoyenne de ramassage des déchets** aux abords de la RN6 et de la forêt de Sénart le 7 février 2016 a permis de ramasser 7,7 tonnes de déchets. Cette opération a été menée à Montgeron entre le gymnase Picot et l'intersection RN6-RD3.

NB : En 2014, le volume des déchets ramassés en Forêt de Sénart était de **1 262 m³**. Pour plus d'informations, il est possible de consulter le site internet de l'ONF : <http://www.onf.fr/enforet/senart/@@index.html>

LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES AERIENNES

Quelques chiffres

- Aux heures de pointe, 38 avions décollent de l'aéroport d'Orly et 35 atterrissent, soit plus d'un avion par minute dans le ciel en capacité maximale.
- Cela représente un trafic de plus de 230 000 mouvements aériens par an.
- Pour prévenir les nuisances que pourraient ressentir les Montgeronnais, la Ville a décidé, en 2014, d'adhérer à l'AVEVY (Association de Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres).
- Née il y a 15 ans, cette structure a pour objectif premier de faire respecter la réglementation en vigueur, notamment en matière de :
 - Trajectoires
 - Altitudes
 - Couvre-feu (23h30 – 6h)
- L'AVEVY utilise tous les moyens de contrôle à sa disposition et signale chaque manquement à la réglementation et aux recommandations de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).
- Quand un manquement est constaté, l'association constitue un dossier et transmet ses conclusions à l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA), qui peut infliger aux compagnies des amendes allant, selon le type d'infraction, jusqu'à 20 000 €.

Bilan 2015

- Grâce à son action, le nombre total de manquements repérés par l'AVEVY a **diminué de 22%** entre 2014 et 2015 (1 244 en 2014 ; 971 en 2015).
- Parmi ceux-ci, le nombre de manquements considérés comme abusifs a **diminué de 54%** entre les deux périodes (448 en 2014, soit 36% du total ; 208 en 2015, soit 21% du total).
- Le nombre de dérogations au couvre-feu a **diminué de 87%** (39 en 2014 ; 5 en 2015).
- Le nombre de cas jugés par l'ACNUSA a **augmenté de 71%** (7 en 2014 ; 12 en 2015).

Vigilance pour l'avenir

- D'importants travaux sont engagés par Aéroports de Paris pour développer l'aéroport d'Orly à l'horizon 2018, avec notamment la construction d'un « bâtiment de jonction » reliant les deux terminaux. L'objectif est de passer de 29 millions de passagers annuels à 32 millions.

N.B : pour plus d'informations, il est possible de consulter le site internet de l'AVEVY : www.avevy.com ou leur page facebook

LES AMENAGEMENTS URBAINS POUR VOTRE QUARTIER

1. Réfection complète des trottoirs et de la chaussée de la rue d'Oly, avec réaménagement de la circulation
2. Plantation d'arbres manquants (par exemple : rue du Bac d'Ablon)
3. Réaménagement du carrefour avenue du Parc / avenue Parmentier pour éviter les inondations chez les riverains

4. Rénovation des trottoirs de l'avenue de Vigneux
5. Végétalisation de la rue Raymond Paumier (en cours)

QUESTIONS DIVERSES

La rue Parmentier a été interdite aux poids lourds de plus de 3.5 tonnes mais la signalisation installée n'est pas respectée. Elle manque de lisibilité

Messieurs FERRIER, Adjoint en charge de la Sécurité et du Stationnement, ainsi que M. BENOIT, Responsable de la Police Municipale, ont rencontré les entrepreneurs de la zone d'activité afin de leur demander de bien vouloir expliquer à leurs chauffeurs les rues qu'ils sont autorisés à emprunter avec leurs camions. Dans un deuxième temps, si les camions ne respectent pas ces interdits, la Police sera présente tous les jours pendant plusieurs semaines afin de verbaliser quotidiennement. S'agissant des panneaux qui effectivement ne sont pas suffisamment gros, cela est dû à une rupture de stock liée à la faillite du fournisseur. Il s'agit donc de panneaux provisoires.

Le marquage au sol des stops entrepris n'a pas été terminé dans le quartier. Il en reste rue des Fauvettes et rue de Vigneux. D'une manière générale, le marquage au sol est à refaire notamment en ce qui concerne les places de stationnement.

Le Directeur des Services techniques se rendra sur place pour noter l'ensemble des marquages restant à faire ou à renforcer concernant les stops. S'agissant des places de stationnement, elles ne peuvent pas toutes être matérialisées. Cela a un coût non négligeable. Elles le sont prioritairement dans les rues les plus dangereuses.

Lors de la réunion publique qui s'est tenue dernièrement avec les habitants de l'Oly, Batigère et la ville, trois engagements ont été pris (une rencontre des municipalités de Montgeron et Vigneux avec Mme la Préfète pour parler de la mise en place d'une plus grande vigilance dans le choix des futurs locataires de l'Oly ; installation d'un container rue des Joncs ; demande auprès de la société Nicollin de modifier son passage de ramassage des ordures – actuellement entre 11h et 13h – afin de limiter la dépose sauvage des pavillons voisins sur l'Oly). Qu'en est-il de ces trois points ?

S'agissant du choix des locataires, une conférence sur le logement est très prochainement prévue. Le Maire va demander à nouveau aux bailleurs sociaux de favoriser la mixité sociale sur les grands ensembles. Par ailleurs, une réunion se tiendra avant l'été afin de discuter spécifiquement de l'Oly entre les services du Département, ceux de la Ville, les bailleurs et Mme la Préfète, tout récemment nommée.

S'agissant des containers poubelles des solutions sont en cours de discussion avec les différents bailleurs. La piste de bornes enterrées est également évoquée avec le Siredom. La municipalité fait un travail considérable afin de régler ce problème.

Enfin, s'agissant des nouveaux horaires de passage de Nicollin, la réponse doit nous parvenir très prochainement.

Il y a eu beaucoup de cambriolages sur l'Oly. Que fait la Ville à ce sujet ?

Il y a eu une recrudescence des cambriolages sur toute l'Ile-de-France. Cet hiver un réseau de cambrioleurs a été démantelé sur l'Oly ce qui, nous l'espérons, freinera les méfaits.

Parallèlement la Ville a pris plusieurs mesures pour assurer la sécurité des Montgeronnais :

- Extension de la vidéoprotection (10 nouvelles caméras sont posées chaque année. Sur l'Oly la caméra existante qui a été cassée va être changée et protégée. Les caméras existantes ont été remplacées par des caméras de dernière génération permettant un visionnage beaucoup plus net. Enfin, 8h00 par jour un agent visionne en temps réel les images des caméras ce qui permet une action rapide).
- Mutualisation des moyens avec la ville de Crosne (cela permettra d'embaucher un deuxième vidéo-opérateur).

- Création des groupes « voisins vigilants » : des volontaires donnent des informations à la Police ainsi que des alertes. Toute personne intéressée pour faire partie du groupe « voisins vigilants » doit contacter M.BENOIT, Responsable de la Police Municipale.
- Extension des horaires de la Police Municipale (du lundi au jeudi jusqu'à minuit, jusqu'à 2h00 les vendredi et samedi, tournée également les dimanches) entre 14h et 20h.
- Réalisation d'un diagnostic sécurité au domicile des demandeurs par M.BENOIT (des conseils sont donnés afin de réduire le risque de cambriolage comme par exemple repérer un vol par ruse).

La chaussée de la bretelle de sortie au niveau du Réveil Matin quand on vient de Melun (sortie centre commercial Auchan) est pleine de trous, ce qui est particulièrement dangereux.

L'entretien de cette bretelle incombe à l'Etat. Les Services Techniques de la Ville vont saisir la Direction Interdépartementale des Routes d'Ile-de-France (DIRIF) sur ce point.

Dans la rue du Commandant Bouchet, les arbres ont des racines qui remontent ce qui est dangereux. Par ailleurs, l'interdiction de stationnement instaurée récemment sur le côté gauche de la rue en remontant n'est pas respectée.

Le problème de stationnement se pose sur tous les points d'école de la ville. Certains parents font preuve d'incivisme. C'est la raison pour laquelle la Ville a décidé de mettre en place un plan stratégique d'intervention. Il consiste à ce que la Police soit présente sur une même école aux entrées et sorties sur plusieurs semaines afin de faire changer les attitudes des récalcitrants (obligation de stationner non pas au plus près de l'école mais là où il y a des places, même si cela implique de la marche à pieds ; pour les plus grands enfants les inciter à venir à pieds.....).

S'agissant du problème de la remontée des racines, cela est le cas sur beaucoup de rues bordées d'arbres. La Ville intervient à ce niveau lorsqu'elle refait une rue afin d'éviter de dépenser des sommes trop importantes pour des travaux épisodiques. En tout état de cause, le Chemin du Dessous des Vignes sera certainement refait avant la rue du Commandant Boucher car son état est tel qu'elle est prioritaire. Toutefois les Services Techniques se rendront rue du Commandant Boucher pour voir ce qu'il est possible de faire concernant les racines pour sécuriser la chaussée.

Qu'en est-il de la fibre sur la ville ?

La fusion de SFR et Numéricable a causé un gros retard de fibrage sur Montgeron. Toutefois, celui-ci est en train d'être résorbé. En effet, une convention d'exploitation permettant le passage de la fibre par les poteaux électriques aériens a été signée, à Montgeron, entre ERDF, SFR et le SMOYS en février dernier. Un fibrage total nous est promis pour fin 2017. Aujourd'hui 2800 foyers sont fibrés. Le double devrait l'être en septembre prochain. Lorsqu'un quartier est éligible, Orange et SFR écrivent aux riverains pour les en informer. Orange vient d'ouvrir pour une durée de trois mois une boutique éphémère au niveau du 72 avenue de la République afin de répondre aux questions des Montgeronnais.

La rue du Bac d'Ablon

Comme toutes les rues de jonction qui sont d'un côté bordées d'habitations et de l'autre côté d'entreprises, cette rue pose un vrai souci en termes de cohabitation et d'esthétisme. En effet, la rue du Bac d'Ablon a été laissée à l'abandon pendant des années, ce qui explique entre autres la naissance d'activités illégales, la présence sur certains terrains de tas de déchets ou encore des clôtures inesthétiques.

S'agissant des nuisances provoquées par la Gainerie 91, la Ville est intervenue. Les travaux d'isolation ont été réalisés et un moteur doit être changé. Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre Mme HUYSMAN au 01 69 83 69 39 qui suit ce dossier.

S'agissant des encombrants, la Police Municipale est intervenue avec dans un premier temps la concertation, puis aujourd'hui la mise en demeure. Enfin, concernant les clôtures, les entreprises ont été contactées pour nous faire des propositions. C'est en cours de traitement.

La Ville est également intervenue pour le nettoyage des avaloirs, pour la règlementation du stationnement rue Mercure et la fermeture de terrains appartenant à Auchan.

La Route de Corbeil

C'est un axe très important pour Montgeron et pour l'Essonne puisque c'est l'entrée du Département et de la Ville. Le programme de rénovation de cet axe a été lancé il y a quelques semaines et va se poursuivre sur trois années : Le premier tronçon rénové en 2016 du rond-point Auchan à la rue Galliéni ; le second en 2017, de la rue Galliéni jusqu'au carrefour du Réveil Matin ; le troisième tronçon en 2018, du rond-point Auchan au carrefour de la Glacière.

Le projet est porté principalement par le Conseil départemental avec deux enjeux :

- L'embellissement, avec des travaux de plantations pour créer une barrière végétale entre la N6 et les zones pavillonnaires et la requalification, avec la pose de candélabres et un réel souci esthétique porté à l'aménagement de cet axe
- La sécurisation, avec une réduction de la largeur de la chaussée de 9 mètres à 6 mètres permettant une reconquête de l'espace pour la circulation des piétons et des vélos notamment au niveau du pont où aujourd'hui les trottoirs sont inexistant. Le parti pris est de réaliser un trottoir sous le pont de la SNCF ce qui suppose une circulation alternée à cet endroit. Les feux qui seront implantés seront des feux intelligents (et non pas des feux de chantier comme cela était le cas pendant le test) qui permettront de réguler le trafic en fonction de la circulation.

Le talus situé rue Raymond Paumier est toujours très sale et très rarement entretenu. Par ailleurs deux arbres y ont poussé naturellement. Le problème est que certaines de leurs branches gênent la circulation car elles ont gagné le trottoir. Enfin, la hauteur des herbes de ce talus empêche la visibilité des conducteurs arrêtés au stop (lorsque l'on prend la bretelle allant sur Villeneuve-Saint-Georges, quand on vient du Nouzet vers le rond-point de la glacière, avant de passer sous le pont il y a un tourne à gauche et un stop).

Les Services Techniques vont se rendre sur place pour se rendre compte de la gêne occasionnée par le marronnier et intervenir à bon escient. L'idée est de végétaliser par la création d'une petite haie afin d'isoler le trottoir du talus et notamment éviter que les papiers et autres détritiques ne tombent sur la chaussée. Actuellement, les espaces verts interviennent pour le nettoyer régulièrement alors qu'ils n'en ont pas le droit car au vu de la pente du talus, une entreprise spécialisée est déjà mandatée.

La rue des Fauvettes est particulièrement empruntée par les bus scolaires et les camions des éboueurs qui y roulent rapidement. Souvent les rétroviseurs des voitures garées dans cette rue en font les frais.

Mme le Maire va écrire aux sociétés pour un rappel à l'ordre quant à la vitesse des véhicules sur cette chaussée. La pose de dos d'âne n'est pas forcément la bonne solution dans la mesure où cela engendre des nuisances sonores pour les riverains. M.FERRIER va se rapprocher de Nicollin pour voir si les camions peuvent emprunter une autre rue. Par ailleurs, la Police Municipale va effectuer des contrôles dans cette rue grâce au radar mobile en sa possession. Enfin dans cette rue les véhicules stationnés sur les trottoirs sont verbalisés seulement lorsqu'ils sont trop près des habitations puisque dans ce cas de figure ils obligent les piétons à emprunter la chaussée.

Que peuvent faire les riverains de la rue des Fauvettes qui subissent quotidiennement, nuit et jour, les aboiements intempestifs des chiens ?

Les propriétaires des chiens sont contactés pour une médiation. Si les aboiements ne cessent pas, ils sont verbalisés. Au bout du 3^{ème} PV le chien peut être retiré à son maître. M. BENOIT suit plusieurs dossiers de ce type actuellement.

Est-il envisagé de mettre la rue des Fauvettes en sens unique ?

Dans ce quartier il y a 4 rues complémentaires : la rue des Fauvettes, de la Glacière, Mermoz et Parmentier. Il pourrait être décidé d'en mettre deux dans un sens et deux autres dans l'autre sens. Il faudrait également ajouter à ces mises en sens unique la création de stationnement en chicane afin de limiter la vitesse des véhicules. En tout état de cause, de telles décisions ne seront prises qu'après concertation des riverains et résultats de sondages.

La rénovation du mur anti bruit Chemin de Dessous des Vignes est-elle prévue ?

Ce mur est propriété de l'Etat. Dès l'arrivée de la nouvelle municipalité l'Etat a été saisi à ce sujet sans résultat. Depuis, nous avons relancé notre demande de rénovation qui est aujourd'hui appuyée par le Président du Conseil départemental.

Est-il possible de matérialiser une deuxième place « handicapé » sur le parking du Nouzet ?

La seconde place sera matérialisée.

La mise en sens unique de la rue Olivia n'est pas respectée. Cela est-il vraiment utile de la maintenir ainsi ?

La mise en sens unique de cette voie fait suite à un sondage auprès des riverains qui l'ont demandé majoritairement. Toutefois, on se rend compte que cela n'est pas forcément utile dans la mesure où ce sens unique oblige les riverains à faire un détour et que les voitures y roulent relativement lentement. Nous avons eu plusieurs remontées négatives. Un sondage sera donc effectué à nouveau à la rentrée pour demander aux riverains s'ils souhaitent ou non le maintien de ce sens unique.